

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

LE 10 MARS 2011

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web www.sedar.com, le site Web de la Société à www.powerfinancial.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES > Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société et de ses filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société à certaines dates et pour les périodes terminées à certaines dates et de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction, et le lecteur est prié de noter que ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts stratégiques pourraient ne pas être atteints et que des priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisées. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des

marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures (y compris l'adoption des Normes internationales d'information financière), de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés. Le lecteur est mis en garde sur le fait de considérer les présents facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels attentivement et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que la loi ne l'exige expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Les renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes relatifs à l'entreprise de la Société sont fournis dans ses documents d'information, y compris le rapport de gestion et la notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles à l'adresse : www.sedar.com.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

APERÇU

La Financière Power, une filiale de Power Corporation du Canada, est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'intermédiaire de ses participations majoritaires dans Great-West Lifeco Inc. (Lifeco) et dans Société financière IGM Inc. (IGM). En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation dans Pargesa Holding SA (Pargesa).

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2010, 68,3 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondent à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2010, la Financière Power et La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Great-West), une filiale de Lifeco, détenaient 57,0 % et 3,5 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco N.V. (Parjointco), qui détenait quant à elle une participation de 54,1 % dans Pargesa au 31 décembre 2010, ce qui représente 62,9 % des droits de vote de cette société. Ces données ne tiennent pas compte de tout effet dilutif qui pourrait résulter de la conversion éventuelle de débentures convertibles en circulation en nouvelles actions au porteur émises par Pargesa en 2006 et en 2007.

Le groupe Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes. Ces placements sont détenus directement par Pargesa ou par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Au 31 décembre 2010, Pargesa détenait une participation de 50,0 % dans GBL, laquelle représentait 52,0 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des participations dans les domaines du pétrole, du gaz et des produits chimiques – Total S.A. (Total); de l'énergie et des services liés à l'énergie – GDF Suez; des services liés à l'eau et à la propreté – Suez Environnement Company (Suez Environnement); des minéraux industriels – Imerys S.A. (Imerys); du ciment et des matériaux de construction – Lafarge S.A. (Lafarge); ainsi que des vins et des spiritueux – Pernod Ricard S.A. (Pernod Ricard). Par ailleurs, Pargesa et GBL ont investi ou se sont engagés à investir dans le secteur du capital-investissement, notamment dans les fonds français Sagard 1 et Sagard 2, gérés par une filiale de Power Corporation du Canada.

MODE DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada ou PCGR) et sont présentés en dollars canadiens.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Société n'a adopté aucune modification de convention comptable en 2010. Se reporter aussi à la section Modifications comptables futures présentée plus loin.

INCLUSION DES RÉSULTATS DE PARGESA

La Financière Power utilise la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser l'investissement dans Pargesa. Ainsi qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de placements dans Imerys, Total, GDF Suez, Suez Environnement, Lafarge et Pernod Ricard, qui sont détenus par Pargesa, directement ou par l'entremise de GBL. Les résultats d'Imerys sont consolidés dans les états financiers de Pargesa, tandis que l'apport de Total, de GDF Suez, de Suez Environnement et de Pernod Ricard au bénéfice d'exploitation de GBL représente les dividendes reçus de ces sociétés. GBL comptabilise son placement dans Lafarge à la valeur de consolidation et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.

L'apport de Pargesa au bénéfice de la Financière Power est calculé selon la méthode transitive de présentation des résultats, utilisée par Pargesa lors de la présentation de ses résultats. En vertu de cette méthode, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice hors exploitation sont présentés séparément par Pargesa. La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice hors exploitation de Pargesa, après ajustements et reclassements au besoin, est incluse dans les autres éléments des états financiers de la Société.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net est divisé en deux catégories dans la section Résultats de la Corporation Financière Power présentée plus loin :

- > le bénéfice d'exploitation;
- > les autres éléments, notamment l'incidence après impôts des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par Lifeco ou IGM. Prière de se reporter également aux commentaires ci-dessus au sujet de l'inclusion des résultats de Pargesa.

La direction se sert de ces mesures financières depuis des années pour présenter et analyser le rendement financier de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société.

Le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non définies par les PCGR qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour un rapprochement de ces mesures non définies par les PCGR et des résultats présentés conformément aux PCGR, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power – Sommaire des résultats – États condensés supplémentaires des résultats présentée plus loin.

RÉSULTATS DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La présente section donne un aperçu des résultats de la Financière Power. Dans cette section du rapport, comme ce fut le cas dans le passé, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés à la valeur de consolidation afin de

faciliter la discussion et l'analyse. Ce mode de présentation n'a pas d'incidence sur le bénéfice net de la Financière Power, mais vise plutôt à aider le lecteur à analyser les résultats de la Société.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS – ÉTATS CONDENSÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net et du bénéfice par action conformément aux PCGR.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010		2009	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Apport des filiales et du placement à la valeur de consolidation au bénéfice d'exploitation				
Lifeco	1 276		1 120	
IGM	416		347	
Pargesa	120		141	
	1 812		1 608	
Résultats des activités propres	(79)		(75)	
Bénéfice d'exploitation ^{[1][2]}	1 733	2,31	1 533	2,05
Autres éléments ^[3]	(149)	(0,21)	(94)	(0,13)
Bénéfice net ^{[1][2]}	1 584	2,10	1 439	1,92

[1] Le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net correspondent au bénéfice avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles émises par la Société, qui s'élevaient à 99 M\$ et à 88 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, respectivement.

[2] Le bénéfice d'exploitation par action et le bénéfice net par action sont calculés après déduction des dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles émises par la Société.

[3] Se reporter à la section Autres éléments présentée plus loin pour plus de détails.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'est chiffré à 1 733 M\$ (2,31 \$ par action), comparativement à 1 533 M\$ (2,05 \$ par action) à la période correspondante de 2009, ce qui représente une augmentation de 12,8 % par action.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro a eu une incidence défavorable de 103 M\$ sur le bénéfice net de Lifeco. La quote-part revenant à la Financière Power de cette incidence s'établit à 73 M\$ (0,10 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

QUOTE-PART DU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DES FILIALES ET DU PLACEMENT À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice d'exploitation de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation a augmenté de 12,7 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 par rapport à la période correspondante de 2009, passant de 1 608 M\$ à 1 812 M\$.

L'apport de Lifeco au bénéfice d'exploitation de la Financière Power s'est établi à 1 276 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 1 120 M\$ pour la période correspondante de 2009. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Lifeco a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux actionnaires ordinaires d'un montant de 1 861 M\$ (1,964 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à un montant de 1 627 M\$ (1,722 \$ par action) pour la période correspondante de 2009. Il s'agit d'une hausse de 14,4 % par action.

- > Le bénéfice d'exploitation de Lifeco ne tient pas compte de l'incidence d'une provision supplémentaire liée à des litiges d'un montant de 225 M\$ après impôts (204 M\$ attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco, ou 0,216 \$ par action ordinaire, et 21 M\$ attribuables à la part des actionnaires sans contrôle de Lifeco) constituée au cours du troisième trimestre, comme il a été mentionné à la section Passif éventuel présentée plus loin. À l'heure actuelle, Lifeco détient des provisions après impôts d'un montant de 310 M\$ relativement aux recours décrits à la note 25 des états financiers consolidés de 2010 de la Société.

- > Tout au long de l'exercice, Lifeco a continué d'afficher de solides résultats d'exploitation dans tous les secteurs d'activité, malgré le raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro en 2010.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, l'apport d'IGM au bénéfice d'exploitation de la Financière Power s'est chiffré à 416 M\$, comparativement à 347 M\$ pour l'exercice 2009. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > IGM a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 734 M\$ (2,79 \$ par action – dilué) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 622 M\$ (2,35 \$ par action) pour la période correspondante de 2009, soit une hausse de 18,7 % par action.
- > Les autres éléments pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (comptabilisés au troisième trimestre) représentent une charge de 8 M\$ correspondant à la quote-part d'IGM dans une charge après impôts de Lifeco liée à une décision rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, comme il est mentionné à la section Passif éventuel présentée plus loin.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

- > Les autres éléments pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été comptabilisés au quatrième trimestre et étaient composés des éléments suivants :
 - Une charge hors trésorerie de 77 M\$ (66 M\$ après impôts) liée aux titres disponibles à la vente découlant de la conjoncture.
 - Une économie d'impôts hors trésorerie de 18 M\$ résultant d'une diminution du taux d'imposition de l'Ontario sur les sociétés et de son incidence sur les passifs d'impôts futurs liés aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui découlent de l'acquisition de la Corporation Financière Mackenzie en 2001.
 - Une prime de 14 M\$ versée au rachat des actions privilégiées de série A le 31 décembre 2009.
- > Les résultats trimestriels d'IGM dépendent principalement du volume de l'actif géré des fonds communs de placement. L'amélioration de la conjoncture, particulièrement au quatrième trimestre de 2010, a donné lieu à une augmentation des niveaux de l'actif géré moyen et à une hausse des résultats trimestriels par rapport à 2009.
- > Le bénéfice d'exploitation de Pargesa pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ne tient pas compte de charges nettes non récurrentes de 1 M FS, reflétant principalement (i) la quote-part de Pargesa du bénéfice hors exploitation d'Imerys et de Lafarge, d'un montant de 24 M FS moins (ii) les charges hors exploitation se rapportant à la société de portefeuille qui sont constituées des charges de dépréciation de 16 M FS principalement à l'égard du placement de GBL dans Iberdrola S.A. (15 M FS) en raison de la diminution de la valeur de marché du placement. Un gain de 25 M FS a été comptabilisé en vertu des Normes internationales d'information financières (IFRS) et représentant l'écart d'acquisition négatif qui, conformément aux PCGR du Canada n'est pas comptabilisé, est compris dans le bénéfice hors exploitation d'Imerys. Ce gain sera reflété dans les états financiers de 2010 de la Société préparés selon les IFRS.
- > Le bénéfice d'exploitation de Pargesa pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ne tient pas compte d'un bénéfice non récurrent de 280 M FS, reflétant principalement la reprise partielle d'une charge de dépréciation de 510 M FS comptabilisée par GBL à l'égard de son placement dans Lafarge et de charges de dépréciation comptabilisées par GBL.

L'apport de Pargesa au bénéfice d'exploitation de la Financière Power s'est chiffré à 120 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, par rapport à 141 M\$ pour l'exercice 2009. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le bénéfice d'exploitation de Pargesa s'est chiffré à 465 M FS, comparativement à 512 M FS pour la période correspondante de 2009.
- > Les résultats de Pargesa pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflètent l'augmentation du bénéfice provenant d'Imerys, lequel est consolidé avec celui de Pargesa. Cette augmentation a été contrebalancée par le fait que, en plus de ses dividendes réguliers, GDF Suez a versé un dividende non récurrent spécial au deuxième trimestre de 2009, représentant un montant de 73 M FS pour Pargesa, et, dans une moindre mesure, par une diminution de l'apport de Lafarge.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les résultats des activités propres incluent le revenu de placement, les frais d'exploitation, les frais de financement (qui comprennent les dividendes sur les actions privilégiées, séries C et J), de la Société puisqu'ils ont été classés à titre de passif), l'amortissement et les impôts sur les bénéfices.

Les activités propres ont donné lieu à une charge nette de 79 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à une charge nette de 75 M\$ à la période correspondante de 2009.

Pour 2010, la variation des résultats des activités propres est essentiellement attribuable à une hausse des frais d'exploitation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

AUTRES ÉLÉMENTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les autres éléments correspondent à une charge de 149 M\$, comparativement à une charge de 94 M\$ pour l'exercice 2009.

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010	2009
LIFECO		
Provision liée à des litiges	(144)	
IGM		
Charge hors trésorerie liée aux titres disponibles à la vente		(38)
Économie d'impôts hors trésorerie		10
Prime versée au rachat des actions privilégiées		(8)
PARGESA		
Charge de dépréciation	(4)	(53)
Autres	(1)	(17)
SOCIÉTÉ		
Gain de dilution liée à l'émission d'actions ordinaires par IGM		12
	(149)	(94)

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net s'est chiffré à 1 584 M\$ (2,10 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 1 439 M\$ (1,92 \$ par action) pour la période correspondante de 2009.

SITUATION FINANCIÈRE, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

BILANS SUPPLÉMENTAIRES CONDENSÉS

AUX 31 DÉCEMBRE	BASE CONSOLIDÉE		VALEUR DE CONSOLIDATION ^[1]	
	2010	2009	2010	2009
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[2]	3 656	4 855	713	756
Placement à la valeur de consolidation	2 279	2 675	13 019	13 306
Placements	100 061	94 237		
Écart d'acquisition	8 726	8 655		
Actifs incorporels	4 238	4 366		
Autres actifs	24 295	25 443	94	85
Total	143 255	140 231	13 826	14 147
PASSIF				
Provisions mathématiques				
Provisions techniques	100 394	98 059		
Autres	4 723	4 592		
Autres passifs	9 015	8 485	392	390
Actions privilégiées de la Société		300		300
Actions privilégiées des filiales		203		
Titres et débiteures de fiducies de capital	535	540		
Débiteures et autres emprunts	6 348	5 967	250	250
	121 015	118 146	642	940
Part des actionnaires sans contrôle	9 056	8 878		
FONDS PROPRES				
Actions privilégiées perpétuelles	2 005	1 725	2 005	1 725
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11 179	11 482	11 179	11 482
	13 184	13 207	13 184	13 207
Total	143 255	140 231	13 826	14 147

[1] Bilans supplémentaires condensés de la Société établis en comptabilisant Lifeco et IGM à la valeur de consolidation.

[2] Selon la présentation à la valeur de consolidation, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 470 M\$ (273 M\$ au 31 décembre 2009) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2010, ce montant des équivalents de trésorerie est classé dans les placements.

BASE CONSOLIDÉE

Les bilans consolidés comprennent les actifs et les passifs de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 143,3 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 140,2 G\$ au 31 décembre 2009.

Le placement à la valeur de consolidation d'un montant de 2,3 G\$ représente la valeur comptable de la participation de la Société dans Parjointco. La diminution de la valeur comptable est imputable essentiellement aux fluctuations des taux de change et à une diminution de la valeur de marché des placements de Pargesa comptabilisés à titre d'actifs disponibles à la vente.

Les placements au 31 décembre 2010 s'établissaient à 100,1 G\$, soit une hausse de 5,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2009.

Le passif a augmenté, passant de 118,1 G\$ au 31 décembre 2009 à 121,0 G\$ au 31 décembre 2010. Les provisions techniques de Lifeco ont augmenté, passant de 98,1 G\$ à 100,4 G\$ au cours de la même période.

Les débiteures et autres emprunts ont augmenté de 381 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, tandis que des filiales ont racheté des actions privilégiées classées à titre de passif pour un montant de 203 M\$, et que la Société a racheté pour 300 M\$ d'actions privilégiées semblables. Des renseignements plus détaillés sont disponibles à la section Flux de trésorerie – Consolidés présentée plus loin.

L'augmentation du nombre d'actions privilégiées perpétuelles décrite à la section Fonds propres présentée plus loin découle de l'émission d'actions privilégiées de premier rang, série P, pour un montant de 280 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2010.

La part des actionnaires sans contrôle comprend la part des actionnaires sans contrôle de la Société dans les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco et d'IGM ainsi que le surplus attribuable au compte de participation dans des filiales d'assurance de Lifeco et les actions privilégiées perpétuelles émises à des tiers par des filiales.

L'actif administré, lequel est exclu du bilan de la Société, comprend les fonds distincts de Lifeco, les fonds communs de placement exclusifs et l'actif net des comptes institutionnels de Lifeco, les autres actifs administrés de Lifeco, ainsi que l'actif géré d'IGM, à leur valeur de marché :

- > L'actif administré de Lifeco, à l'exclusion de celui inclus au bilan, a augmenté, passant de 330,2 G\$ au 31 décembre 2009 à 352,4 G\$ au 31 décembre 2010. L'actif net des fonds distincts, des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels a augmenté d'environ 7,1 G\$, comparativement au 31 décembre 2009, essentiellement en raison de l'amélioration des marchés boursiers. Les autres actifs administrés par Lifeco ont augmenté de 15,1 G\$ en raison de l'amélioration des marchés boursiers et de la diminution des taux d'intérêt.
- > La valeur de marché de l'actif géré d'IGM s'est établie à 129,5 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 120,5 G\$ au 31 décembre 2009. Cette hausse est essentiellement attribuable à une appréciation de la valeur de marché et du revenu.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

BASE DE LA COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

Selon ce mode de présentation, Lifeco et IGM sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Cette présentation n'a aucune incidence sur les fonds propres de la Financière Power, mais elle vise à aider le lecteur à distinguer l'apport de la Financière Power, à titre de société mère, aux actifs et aux passifs consolidés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 713 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 756 M\$ à la fin de décembre 2009. Les dividendes trimestriels qui sont déclarés par la Société, mais qui n'ont toujours pas été versés, se sont chiffrés à 274 M\$ au 31 décembre 2010. Les dividendes déclarés par IGM, mais que la Société n'a pas encore reçus, se sont chiffrés à 76 M\$ au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme, des effets équivalents ou des dépôts libellés en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre cette fluctuation. Au 31 décembre 2010, la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 713 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

La valeur comptable des placements à la valeur de consolidation de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco est passée à 13 019 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 13 306 M\$ au 31 décembre 2009. Cette baisse est principalement attribuable à ce qui suit :

- > la quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice net de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, moins les dividendes reçus, ce qui représente un montant de 505 M\$;
- > la quote-part revenant à la Financière Power des autres éléments du résultat étendu de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, qui s'est élevée à un montant négatif de 813 M\$. Ce montant comprend une variation négative nette de 832 M\$ des écarts de conversion, laquelle se rapporte aux placements indirects de la Société dans les établissements étrangers de Lifeco et de Pargesa, une variation négative de 17 M\$ de la valeur des placements classés comme disponibles à la vente, et une variation positive de 36 M\$ de la valeur des couvertures de flux de trésorerie.

FONDS PROPRES

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 11 179 M\$ au 31 décembre 2010, contre 11 482 M\$ au 31 décembre 2009. La diminution de 303 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > une augmentation de 476 M\$ des bénéfices non répartis, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 1 584 M\$, moins les dividendes déclarés de 1 090 M\$;
- > la variation du cumul des autres éléments du résultat étendu, d'un montant négatif de 813 M\$.

En 2010, la Société a émis 2 287 000 actions ordinaires en vertu de son Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, pour un montant total de 31 M\$.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 15,79 \$ au 31 décembre 2010, comparativement à 16,27 \$ à la fin de 2009.

Le 29 juin 2010, la Société a émis 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,40 %, rajusté tous les cinq ans, série P, pour un produit brut de 280 M\$. Le 30 juillet 2010, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang, série J, d'une valeur de 150 M\$, à un prix de rachat de 25,50 \$ par action, pour un montant de rachat total de 153 M\$. Le 31 octobre 2010, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang, série C, d'une valeur de 150 M\$, à un prix de rachat de 25,40 \$ par action, pour un montant de rachat total de 152 M\$. Ces deux séries d'actions privilégiées ont été classées à titre de passif dans le bilan consolidé.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié, daté du 23 novembre 2010, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1,5 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires et de titres d'emprunt, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.

NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

À la date du présent rapport, 708 013 680 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 705 726 680 au 31 décembre 2009. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 8 480 115 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société.

FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE – CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Liquidités provenant des activités d'exploitation	6 572	4 553
Liquidités provenant des activités de financement	(1 530)	(1 245)
Liquidités provenant des activités d'investissement	(6 026)	(2 850)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(215)	(292)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 199)	166
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	4 855	4 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	3 656	4 855

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 1 199 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à une augmentation de 166 M\$ à la période correspondante de 2009.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des rentrées de fonds nettes de 6 572 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre des rentrées de fonds nettes de 4 553 M\$ pour la période correspondante de 2009.

Les activités d'exploitation de l'exercice et du trimestre terminés le 31 décembre 2010, par rapport aux périodes correspondantes de 2009, incluent ce qui suit :

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les flux de trésorerie liés à l'exploitation de Lifeco ont représenté des rentrées nettes de 5 797 M\$, comparativement à des rentrées nettes de 3 958 M\$ pour la période correspondante de 2009. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont principalement affectés au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des frais d'exploitation et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont surtout investis pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités d'exploitation d'IGM ont généré 863 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, après le paiement des commissions, comparativement à 700 M\$ pour la période correspondante de 2009.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont donné lieu à des sorties nettes de 1 530 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à des sorties nettes de 1 245 M\$ à la période correspondante de 2009.

Les activités de financement des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 incluent ce qui suit :

- > Le versement de dividendes d'un montant de 1 718 M\$ par la Société et ses filiales, comparativement à 1 679 M\$ à la période correspondante de 2009.
- > L'émission d'actions ordinaires de la Société pour un montant de 31 M\$ en vertu du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société, comparativement à un montant de 10 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > L'émission d'actions privilégiées par la Société pour un montant de 280 M\$, comparativement à un montant de 150 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > L'émission d'actions ordinaires par des filiales de la Société pour un montant de 84 M\$, comparativement à un montant de 49 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.

- > L'émission d'actions privilégiées par des filiales de la Société pour un montant de 400 M\$, comparativement à un montant de 320 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > Le rachat d'actions privilégiées par la Société pour un montant de 305 M\$, comparativement à un montant de nil au cours de la période correspondante de 2009.
- > Le rachat d'actions privilégiées par des filiales de la Société pour un montant de 507 M\$, comparativement à un montant de 948 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > Le rachat aux fins d'annulation par des filiales de la Société de leurs actions ordinaires d'un montant de 157 M\$, comparativement à 70 M\$ à la période correspondante de 2009.
- > L'émission de débentures par Lifeco pour un montant de 500 M\$, comparativement à un montant de 200 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > L'émission de débentures par IGM pour un montant de 200 M\$, comparativement à un montant de 375 M\$ au cours de la période correspondante de 2009.
- > Le remboursement net d'autres emprunts par Lifeco pour un montant de 253 M\$, comparativement à d'autres emprunts nets de 169 M\$ à la période correspondante de 2009.
- > Le remboursement par IGM, en 2009, des acceptations bancaires de 287 M\$ liées à l'acquisition de La Financière Saxon Inc. et des emprunts à court terme d'un montant de 100 M\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de fonds nettes de 6 026 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à des sorties nettes de 2 850 M\$ pour la période correspondante de 2009.

Les activités d'investissement de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, par rapport à la période correspondante de 2009, incluent ce qui suit :

- > Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de fonds nettes de 6 099 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à des sorties de fonds nettes de 1 831 M\$ à la période correspondante de 2009.
- > Les activités d'investissement d'IGM ont généré des rentrées de fonds nettes de 302 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à des sorties de fonds nettes de 750 M\$ à la période correspondante de 2009.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 584	1 439
Bénéfice des filiales non reçu en espèces	(505)	(370)
Gain de dilution et contrepassation de provisions		(12)
Autres	(2)	3
	1 077	1 060
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées	(1 086)	(1 070)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	280	150
Émission d'actions ordinaires	31	10
Rachat d'actions privilégiées	(305)	
Autres	(8)	(5)
	(1 088)	(915)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance versée à une société affiliée	(32)	
Autres		4
	(32)	4
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(43)	149
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	756	607
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	713	756

La Financière Power est une société de portefeuille. À ce titre, les flux de trésorerie de la Société provenant de l'exploitation, avant le versement de dividendes, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation ainsi que du revenu de ses placements, moins les frais d'exploitation, les frais de financement et les impôts sur les bénéfices. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations de façon générale et à verser des dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et de dividendes par les principales filiales de Lifeco est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de normes de solvabilité et de capitalisation. En outre, la structure du capital des principales filiales de Lifeco tient compte des opinions exprimées par les diverses agences de notation qui fournissent des cotes de santé financière et d'autres cotes à l'égard de ces sociétés. Le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM est assujéti à des

lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. En outre, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

Les dividendes déclarés par Lifeco et IGM au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sur leurs actions ordinaires ont totalisé 1,23 \$ et 2,05 \$ par action, respectivement, soit les mêmes montants qu'à la période correspondante de 2009.

Pargesa verse son dividende annuel au deuxième trimestre. Le dividende versé en 2010 s'élevait à 2,72 FS par action au porteur, soit une augmentation de 3,8 % par rapport au dividende versé en 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société se sont élevés à 1,40 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2009.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE
Au mois de février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a annoncé que les PCGR du Canada à l'intention des entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société sera tenue de commencer à présenter ses informations selon les IFRS à compter du trimestre se terminant le 31 mars 2011 et devra préparer un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 et fournir des informations conformes aux IFRS pour les périodes présentées aux fins de comparaison. La Société inclura dans les états financiers consolidés intermédiaires du 31 mars 2011 des informations et des explications sur la transition aux IFRS, conformément à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

Les IFRS resserreront les exigences en matière d'informations à fournir dans les états financiers par rapport aux PCGR du Canada, et les conventions comptables de la Société seront touchées par le passage des PCGR du Canada aux IFRS, ce qui aura une incidence sur la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société. Au moment de l'adoption des IFRS, la situation financière et les résultats d'exploitation

comptabilisés selon les IFRS pourraient différer de ceux comptabilisés selon les PCGR du Canada, et ces écarts pourraient s'avérer importants. La mise en œuvre des IFRS aura une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes et processus de soutien des technologies de l'information. De plus, l'International Accounting Standards Board (IASB) a certains projets en cours qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position. L'élaboration des IFRS continue de progresser.

Le plan de passage aux IFRS de la Société comprend la modification des processus de présentation de l'information financière, des contrôles et procédures de communication de l'information, et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi que la formation des parties prenantes clés, y compris le conseil d'administration, la direction et les employés. L'incidence sur les technologies de l'information, les systèmes de données et les processus de la Société dépendra de l'ampleur des changements découlant de ces éléments ainsi que d'autres éléments. Pour le moment, aucune incidence importante sur les systèmes d'information ou de données n'a été repérée, et la Société et ses filiales ne prévoient pas apporter de changements qui auront une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La Société surveille l'incidence éventuelle d'autres modifications liées aux IFRS touchant les processus de présentation de l'information financière, les contrôles et les procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Toutefois, la Société ne prévoit pas que l'adoption initiale des IFRS aura une incidence importante sur les contrôles et les procédures de communication de l'information aux fins de la présentation de l'information financière.

L'incidence de certains des éléments susmentionnés sera reflétée dans les états financiers de la Société. Par conséquent, la Société cherche à uniformiser le traitement de ces éléments au sein de toutes les sociétés du groupe.

L'information qui suit au sujet des plans de passage aux IFRS des filiales cotées en Bourse est tirée des documents publiés par celles-ci.

La Société en est actuellement aux dernières étapes du regroupement et de l'analyse des ajustements qu'elle devra éventuellement apporter à son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, en raison des modifications de conventions comptables découlant des écarts décelés entre les PCGR du Canada et les IFRS dans le cadre du plan de passage. En outre, la Société continue d'analyser les différences au titre du bénéfice net et des bénéfices non répartis en vertu des IFRS.

L'adoption des IFRS exige que les IFRS soient appliquées sur une base rétroactive, sauf dans le cas des normes faisant l'objet d'une exemption en vertu d'IFRS 1 à l'intention des entités qui appliquent les IFRS pour la première fois. S'il n'y a pas d'exemption prévue, toute modification aux normes existantes doit être apportée de façon rétroactive et reflétée dans le bilan d'ouverture de la période correspondante.

Les principaux ajustements à apporter au bilan d'ouverture de la Société ont été repérés et analysés, et les estimations relatives à l'incidence sur le solde d'ouverture du bilan et les fonds propres lors du passage aux IFRS sont présentées plus loin dans les rapprochements du bilan consolidé pro forma et de l'état des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu pro forma.

Ces ajustements estimatifs correspondent aux meilleures estimations de la direction et pourraient faire l'objet de changements, mais non de façon importante, avant la publication des états financiers préparés selon les IFRS. Ces différences comptables ont été classées de façon distincte dans le bilan entre les éléments ayant une incidence sur les fonds propres au moment de la transition et les éléments qui représentent un écart entre les IFRS et les PCGR du Canada. Certains de ces éléments donnent lieu à une modification liée à la présentation de l'état financier ou au reclassement. Le présent rapport a été préparé selon les normes et les interprétations actuellement publiées et devant être en vigueur à la clôture du premier exercice de la Société en vertu des IFRS, soit le 31 décembre 2011. Ces montants n'ont pas été audités et ne sont pas assujettis à un audit par un auditeur externe.

AJUSTEMENTS RELATIFS À LA CONVERSION

Le texte qui suit représente les principales modifications aux conventions comptables qui auront une incidence sur les fonds propres au moment de la transition aux IFRS. Les écarts décelés correspondent aux meilleures estimations de la direction. Ces estimations et les décisions afférentes peuvent être révisées avant que la Société publie ses états financiers préparés selon les IFRS.

CONTRATS D'INVESTISSEMENT

La majorité des passifs relatifs aux titulaires de polices et aux contrats de réassurance aux termes des PCGR du Canada seront classés comme contrats d'assurance en vertu des IFRS. Les contrats qui ne comportent pas un risque d'assurance élevé seront classés comme contrats d'investissement en vertu des IFRS et comptabilisés à la juste valeur ou au coût après amortissement. Si le contrat comporte un risque d'assurance élevé, il sera classé comme un contrat d'assurance et évalué selon la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les IFRS permettent la constatation des coûts d'acquisition reportés et des provisions au titre des produits reportés liés aux contrats d'investissement. Certains coûts d'acquisition reportés qui ne sont pas marginaux par rapport au contrat et qui ont été reportés et amortis dans le bénéfice net consolidé sur la durée prévue de la période de réalisation des avantages, conformément aux PCGR du Canada, seront dorénavant constatés en tant que charge en vertu des IFRS, pour la période pendant laquelle ils ont été engagés. Les coûts d'acquisition reportés qui sont de nature marginale continueront d'être reportés et amortis. Au bilan, les coûts d'acquisition reportés seront présentés dans les autres actifs. En vertu des PCGR du Canada, les provisions techniques étaient présentées déduction faite des coûts d'acquisition reportés.

Le montant de l'ajustement visant à diminuer le solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis relativement aux ajustements liés aux coûts d'acquisition reportés et aux provisions au titre des produits reportés qui se rapportent aux contrats d'investissement devrait se situer approximativement à 327 M\$ après impôts.

PLACEMENT À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

La Société augmentera de 154 M\$ la valeur comptable de son placement à la valeur de consolidation et le solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis afin de refléter les montants comptabilisés antérieurement par Pargesa en vertu des IFRS, qui n'étaient pas comptabilisés en vertu des PCGR du Canada. L'élément principal de cet ajustement est la quote-part de la Société dans la contrepassation, en 2009, d'une charge de dépréciation comptabilisée par GBL d'un montant de 139 M\$.

COMMISSIONS DE VENTES REPORTÉES

En vertu des IFRS, les commissions versées à la vente de certaines parts de fonds communs de placement seront considérées comme des actifs incorporels à durée de vie limitée qui seront amortis sur leur durée de vie utile en vertu des PCGR du Canada. La norme IFRS relative aux immobilisations incorporelles traite plus particulièrement de la méthode de comptabilisation de l'amortissement et de la cession des immobilisations incorporelles. Lorsqu'un client des fonds communs de placement fait racheter des parts dans certains fonds communs de placement, les frais de rachat versés par le client sont constatés dans les produits par IGM. Les IFRS requièrent que l'actif lié aux commissions de vente reportées restantes lié à ces parts soit inscrit à titre de cession. À l'heure actuelle, on estime que cette différence devrait donner lieu à une diminution de 1 M\$ du solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis de la Société.

BIENS IMMOBILIERS

En vertu des IFRS, les biens immobiliers ont été classés soit dans les immeubles de placement, soit dans les immeubles occupés par le propriétaire.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les biens immobiliers qui ne sont pas classés comme des immeubles occupés par le propriétaire seront comptabilisés comme des immeubles de placement et évalués à la juste valeur. La diminution nette résultante au titre des immeubles de placement à la transition devrait correspondre à 85 M\$. Aux termes des PCGR du Canada, ces immeubles ont été comptabilisés au coût, moins les réductions de valeur et les provisions pour pertes, plus un ajustement de la moyenne mobile des valeurs de marché qui devrait totaliser 133 M\$ au moment de la transition aux IFRS.

La modification liée à l'évaluation, y compris la décomptabilisation des gains nets réalisés et reportés sur les immeubles de placement au 1^{er} janvier 2010, augmentera le solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis d'un montant d'environ 100 M\$ après impôts.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

IMMEUBLES OCCUPÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE

En ce qui concerne tous les immeubles occupés par le propriétaire, la Société a choisi d'évaluer la juste valeur au coût présumé au moment de la transition, ce qui se traduit par une augmentation de la juste valeur de 40 M\$. Après la transition, le modèle du coût sera utilisé pour évaluer ces immeubles et la charge d'amortissement sera portée aux états consolidés des résultats.

Le choix de l'évaluation à la juste valeur au moment de la transition devrait se traduire par une augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis d'environ 15 M\$ après impôts.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En vertu des IFRS, la décomptabilisation d'un actif financier repose davantage sur le transfert des risques et des avantages liés à la propriété, tandis qu'en vertu des PCGR du Canada, l'accent est mis sur l'abandon du contrôle sur les actifs transférés. IGM a indiqué que son analyse révèle que la plupart de ses opérations de titrisation seront comptabilisées à titre d'emprunts garantis en vertu des IFRS plutôt que comme des ventes, ce qui donnera lieu à une augmentation du total de l'actif et du total du passif constatés dans les bilans consolidés. Comme ces opérations seront traitées comme des opérations de financement plutôt que comme des opérations de vente, un ajustement transitoire devra être apporté au solde d'ouverture des bénéfices non répartis en vue de refléter cette modification du traitement comptable.

IGM a indiqué qu'elle a mené à bien son analyse fondée sur les hypothèses suivantes : (i) les prêts hypothécaires sont comptabilisés au coût après amortissement, (ii) les coûts liés au montage de prêts hypothécaires sont capitalisés et amortis et (iii) les opérations sont retraitées de façon rétroactive. On estime que l'augmentation des soldes des prêts hypothécaires sera de 3,3 G\$, assortie d'une augmentation correspondante du passif. Certains autres actifs et passifs liés à des prêts hypothécaires, y compris les droits conservés, certains instruments dérivés et certains passifs de gestion, seront ajustés. On estime à environ 45 M\$ la diminution du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de la Société.

AVANTAGES SOCIAUX

– GAINS ET PERTES ACTUARIELS CUMULATIFS NON AMORTIS

La Société a choisi d'appliquer l'exemption prévue afin de constater la totalité des gains et des pertes actuariels cumulatifs non amortis liés aux régimes à prestations déterminées de 308 M\$ de la Société dans les fonds propres au moment de la transition. Après la transition, la Société entend appliquer la méthode du corridor afin de reporter la constatation des gains et des pertes actuariels à l'intérieur du corridor.

Cet ajustement, appelé l'ajustement « nouveau départ », devrait réduire le solde d'ouverture des bénéfices non répartis d'un montant approximatif de 132 M\$ après impôts.

AVANTAGES SOCIAUX

– COÛTS DES SERVICES PASSÉS ET AUTRES

Il existe des écarts entre les IFRS et les PCGR du Canada en ce qui concerne la détermination des avantages sociaux, notamment l'exigence de constater les coûts des services passés non amortis et certaines récompenses liées au service. L'ajustement lié à la constatation des coûts des services passés non amortis dont les droits sont acquis et des autres avantages sociaux en vertu des IFRS devrait totaliser 92 M\$.

Ces écarts devraient augmenter le solde d'ouverture des bénéfices non répartis d'un montant approximatif de 41 M\$ après impôts.

PROVISIONS POUR IMPÔTS INCERTAINS

L'écart entre les PCGR du Canada et les IFRS relativement à la constatation et à l'évaluation des provisions pour impôts incertains devrait réduire le solde d'ouverture des bénéfices non répartis d'un montant approximatif de 170 M\$.

AUTRES RAJUSTEMENTS

Pour plusieurs autres éléments, la transition des PCGR du Canada aux IFRS entraînera des modifications liées à la constatation. Ces ajustements, qui comprennent (i) la capitalisation des coûts de transaction liés aux passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction portés en déduction du passif financier correspondant, (ii) l'adoption de la méthode d'acquisition des droits graduelle pour la comptabilisation de toutes les options d'achat d'actions et (iii) l'évaluation des actions privilégiées de Lifeco, auparavant comptabilisées à la juste valeur, qui se fera au coût amorti en vertu des IFRS, devrait se traduire par un ajustement prévu à l'augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis d'environ 3 M\$ après impôts.

AJUSTEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION ET AU RECLASSEMENT

Le texte suivant illustre les modifications liées aux principales conventions comptables utilisées qui n'auront aucune incidence sur les fonds propres au moment de l'adoption des IFRS. Les éléments présentés ci-dessous comprennent les différences de conventions comptables en vertu des IFRS; dans certains cas, il faudra effectuer des modifications liées à la présentation des états financiers ainsi que des reclassements, au moment de la transition. L'incidence éventuelle des écarts décelés correspond aux meilleures estimations de la direction. Ces estimations et les décisions afférentes peuvent être révisées avant que la Société publie ses états financiers préparés selon les IFRS.

FONDS DISTINCTS

Les actifs et les passifs des fonds distincts, qui totalisaient 87,5 G\$ au 1^{er} janvier 2010, seront constatés à leur juste valeur au même poste des bilans consolidés, soit dans les actifs et les passifs en vertu des IFRS. Il n'y aura aucune incidence sur le montant présenté pour les fonds propres.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE RÉASSURANCE

Les comptes de réassurance bruts seront présentés aux bilans consolidés. Ils totalisent environ 2,8 G\$ en actifs liés à la réassurance et en passifs correspondants. Ces comptes n'ont eu aucune incidence sur les fonds propres. Le montant brut présenté au titre des produits et des charges de réassurance devra également être présenté aux états consolidés des résultats.

PERTES CUMULATIVES LIÉES À LA CONVERSION DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La Société rétablira à zéro les écarts de conversion cumulés non réalisés liés aux établissements étrangers au moment de l'adoption des IFRS. Le solde de la perte cumulée devant être reclassé et passer des autres éléments du résultat étendu aux bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2010 s'élève à environ 1188 M\$.

NOUVELLE DÉSIGNATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lifeco a annoncé qu'elle attribuera une nouvelle désignation à certains actifs financiers disponibles à la vente sans participation. Ceux-ci seront classés dans la catégorie « à leur juste valeur par le biais du résultat net ». Aussi, certains actifs financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction en vertu des PCGR du Canada seront désignés comme des actifs disponibles à la vente en vertu des IFRS. Cette nouvelle désignation n'aura aucune incidence globale sur le solde d'ouverture des fonds propres de la Société au moment de la transition, mais elle devrait donner lieu au reclassement d'un montant d'environ 67 M\$ lié aux fonds propres, qui sera réparti entre les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

Selon les PCGR du Canada, la part des actionnaires sans contrôle était présentée entre les passifs et les fonds propres. En vertu des IFRS, la part des actionnaires sans contrôle doit être présentée dans la section des fonds propres du bilan.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Société ne prévoit pas retraiter les regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur les chiffres d'ouverture. La Société appliquera IFRS 3 de façon prospective aux regroupements d'entreprises qui auront lieu après le 1^{er} janvier 2010.

ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En vertu des IFRS, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels seront évalués selon le modèle du coût en fonction du montant recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée du coût de vente. Le montant recouvrable en vertu des IFRS se rapproche du montant de la valeur comptable aux termes des PCGR du Canada au 31 décembre 2009; aucun ajustement ne devra donc être apporté au moment de la transition.

Les différences de conventions comptables ci-dessus (qui représentent une diminution totale de 1 616 M\$ au solde d'ouverture des bénéfices non répartis) ont été rapprochées des PCGR du Canada aux IFRS dans la page suivante. Il est important de noter que les chiffres figurant dans cette section peuvent faire l'objet de changements suivant l'achèvement d'un audit. Les chiffres peuvent également changer dans l'éventualité où de nouvelles Normes internationales d'information financière entreraient en vigueur avant l'achèvement de l'audit.

RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA EN PCGR DU CANADA AVEC LES IFRS

	PCGR DU CANADA 31 DÉCEMBRE 2009	AJUSTEMENTS RELATIFS À LA CONVERSION	AJUSTEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION ET AU RECLASSEMENT	ESTIMATIONS SELON LES IFRS 1 ^{ER} JANVIER 2010
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 855			4 855
Placement à la valeur de consolidation	2 675	154		2 829
Autres placements	94 237	3 192	(413)	97 016
Actifs incorporels	4 366	(10)	850	5 206
Écart d'acquisition	8 655			8 655
Autres actifs	25 443	(95)	2 953	28 301
Fonds distincts pour le risque lié aux porteurs de parts			87 495	87 495
	140 231	3 241	90 885	234 357
PASSIF				
Passif des contrats d'assurance et d'investissement	102 651	(69)	3 245	105 827
Autres passifs	8 485	534	145	9 164
Actions privilégiées de la Société	300			300
Actions privilégiées des filiales	203	(4)		199
Obligations liées aux entités de titrisation		3 310		3 310
Titres et débentures de fiducies de capital	540			540
Débentures et autres emprunts	5 967	(36)		5 931
Contrats d'assurance et d'investissement au titre des porteurs de parts			87 495	87 495
Part des actionnaires sans contrôle	8 878		(8 878)	–
	127 024	3 735	82 007	212 766
FONDS PROPRES				
Actions privilégiées perpétuelles	1 725			1 725
Actions ordinaires	605			605
Part des actionnaires sans contrôle		(157)	8 878	8 721
Surplus d'apport	102	24		126
Bénéfices non répartis	11 165	(1 616)		9 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(390)	1 255		865
	13 207	(494)	8 878	21 591
	140 231	3 241	90 885	234 357

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

RAPPROCHEMENT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU PRO FORMA EN PCGR DU CANADA AVEC LES IFRS

AU 1 ^{ER} JANVIER 2010	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
FONDS PROPRES SELON LES PCGR DU CANADA	11 165	(390)
AJUSTEMENTS LIÉS AUX IFRS (DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS)		
Contrats d'investissement – Coûts d'acquisition reportés	(84)	
Contrats d'investissement – Provisions au titre des produits reportés	(243)	
Mise en équivalence pour Pargesa	154	
Immeubles de placement/Immeubles occupés par le propriétaire	115	
Décomptabilisation des actifs financiers	(45)	
Avantages sociaux – Gain et pertes actuariels cumulatifs non amortis	(132)	
Avantages sociaux – Coûts des services passés et autres	41	
Provisions pour impôts incertains	(170)	
Autres ajustements	3	
Rétablissement des pertes cumulatives liées à la conversion des établissements étrangers	(1 188)	1 188
Nouvelle désignation des actifs financiers	(67)	67
	(1 616)	1 255
FONDS PROPRES SELON LES IFRS	9 549	865

La liste de modifications prévues de conventions comptables ci-dessus n'énumère pas la totalité des éléments importants qui pourraient éventuellement survenir au moment du passage aux IFRS. La Société continuera de surveiller les faits nouveaux relatifs aux normes et à leur interprétation, ainsi qu'aux pratiques du secteur, et pourrait apporter des modifications aux conventions comptables susmentionnées.

La Société continue d'examiner les modifications éventuelles proposées par l'IASB et tient compte de l'incidence qu'auraient ces modifications de normes sur l'exploitation de la Société. En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9, qui modifie la façon dont les instruments financiers sont classés et évalués. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société analyse actuellement l'incidence que la nouvelle norme aura sur ses actifs et passifs financiers.

En avril 2010, l'IASB a publié aux fins de commentaires un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les avantages postérieurs à l'emploi. Les commentaires pouvaient être soumis jusqu'au 6 septembre 2010, et la norme définitive devait être publiée par l'IASB à la fin du premier trimestre de 2011. L'exposé-sondage propose l'élimination de la méthode du corridor pour la comptabilisation des gains et des pertes actuariels. Ces gains et ces pertes seraient donc constatés immédiatement dans les autres éléments du résultat étendu ou dans les résultats, tandis que les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite reflèteraient le total de la surcapitalisation ou de la sous-capitalisation du régime dans le bilan consolidé. L'exposé-sondage propose également de modifier la présentation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la

juste valeur des actifs du régime dans les états financiers d'une entité. La Société se tient au fait des modifications proposées aux normes relatives aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le 30 juillet 2010, l'IASB a publié aux fins de commentaires un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'entrée en vigueur de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années. Lifeco a indiqué que, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon la méthode canadienne axée sur la bilan. L'exposé-sondage propose qu'un assureur évalue les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs liés aux termes de leurs contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode canadienne axée sur le bilan, et elle pourrait entraîner une variation importante des résultats de Lifeco. Le 30 novembre 2010, Lifeco a indiqué qu'elle avait soumis une lettre de commentaires demandant avec insistance à l'IASB de modifier l'exposé-sondage, plus particulièrement les aspects ayant trait à l'actualisation.

Le 17 août 2010, l'IASB a publié aux fins de commentaires un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats de location. La norme définitive devrait être publiée en juin 2011. L'exposé-sondage propose un nouveau modèle comptable selon lequel le preneur et le bailleur auront à constater les actifs et les passifs au bilan à la valeur actuelle des paiements de location découlant de tous les contrats de location.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, dont les suivants et les autres risques, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans IGM. Par conséquent,

les personnes qui investissent dans la Financière Power sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée la Financière Power à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres frais d'exploitation et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir ou à faire des acquisitions, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de la Financière Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance

d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à la Financière Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont témoigné d'une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power était incapable de réunir suffisamment de capitaux à des

conditions acceptables, ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, et ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions pourraient en subir d'importantes conséquences.

Le cours du marché des titres de la Financière Power peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme durable, ce qui pourrait se traduire par des pertes de dépréciation. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

SOMMAIRE DES ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser des états financiers conformes aux PCGR du Canada, la direction doit adopter des conventions comptables, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés de 2010 de la Société. Les principales conventions comptables et les estimations comptables critiques sous-jacentes des états financiers consolidés de 2010 de la Société sont résumées ci-après. En appliquant ces conventions, la direction porte des jugements subjectifs et complexes qui nécessitent souvent des estimations à l'égard de questions essentiellement incertaines. Bon nombre de ces conventions sont courantes dans les secteurs de l'assurance et des autres services financiers, tandis que d'autres sont propres aux activités et aux secteurs d'exploitation de la Société. Les principales estimations comptables sont les suivantes :

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers et autres que détient la Société et ses filiales comprennent des titres en portefeuille, divers instruments financiers dérivés ainsi que des débiteurs et d'autres instruments d'emprunt.

La valeur comptable des instruments financiers reflète la liquidité observée sur les marchés et les primes de liquidité, qui ont été prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Conformément au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », la Société a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- > Les données du niveau 3 sont des données non observables; il s'agit de cas où il y a peu, voire aucune activité sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur a été déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. L'appréciation par la Société de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2010 de la Société pour consulter les informations sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2010.

La juste valeur des obligations classées comme détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours du marché. Lorsque les cours ne proviennent pas d'un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation essentiellement fondés sur des données observables sur le marché. La valeur de marché des obligations et des prêts hypothécaires classés comme prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché.

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des dividendes prévus. Lorsque la valeur de marché ne peut être estimée de façon fiable, la juste valeur est considérée comme équivalente au coût. La valeur de marché des biens immobiliers est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations importantes des flux de trésorerie liés aux biens immobiliers, des dépenses en immobilisations ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Pour dresser des états financiers conformes aux PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période visée. Les résultats de la Société tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que des changes à l'échelle mondiale.

DÉPRÉCIATION

Les placements font individuellement l'objet d'examen régulier afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la Société au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts ou que la Société n'a pas l'intention de détenir les placements jusqu'au recouvrement de leur valeur. La valeur de marché d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la perte de valeur.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires ayant subi une perte de valeur classés comme des prêts et créances, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant réalisable estimatif. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation estimative. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une dépréciation qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée dans le revenu de placement net. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Les gains et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme détenues à des fins de transaction sont comptabilisés dans les résultats. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts à recevoir sont contrepassés.

La conjoncture actuelle des marchés a donné lieu à une augmentation des risques intrinsèques de dépréciation future des actifs investis. La Société surveille la conjoncture économique de près aux fins de son évaluation de la dépréciation des prêts individuels.

TEST DE DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET DES ACTIFS INCORPORELS

En vertu des PCGR, l'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est plutôt assujéti à un test de dépréciation en deux étapes fondé sur la juste valeur, au niveau de l'unité d'exploitation, effectué chaque année ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation indique que l'actif peut avoir subi une perte de valeur. À la première étape, l'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation qui consiste à établir si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle il est associé est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, la deuxième étape consiste à comparer la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation (la valeur résiduelle après établissement de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation) à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré comme ayant subi une perte de valeur, et une charge pour dépréciation est constatée immédiatement.

Aux fins des tests de dépréciation, la juste valeur des unités d'exploitation est déterminée d'après des modèles d'évaluation internes axés sur le marché ou les résultats semblables aux modèles utilisés lorsque l'entreprise a été acquise.

Les actifs incorporels acquis sont constatés séparément si l'avantage lié aux actifs incorporels est obtenu au moyen de droits contractuels ou légaux ou si les actifs incorporels peuvent faire l'objet d'une cession, d'un transfert, d'une licence, d'une location ou d'un échange.

Les actifs incorporels peuvent avoir une durée de vie limitée ou indéfinie. La détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels nécessite une analyse des circonstances ainsi que du jugement.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des circonstances indiquent que l'actif peut avoir subi une perte de valeur. Tout comme pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition, la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est comparée à leur valeur comptable afin d'établir une perte de valeur, s'il y a lieu.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des circonstances indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. La recouvrabilité s'appuie sur l'estimation des flux de trésorerie actualisés prévus résultant de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. Si le montant des flux de trésorerie non actualisés futurs prévus est inférieur à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est aussi inférieure à la valeur comptable. Les estimations et méthodes liées à l'amortissement font également l'objet d'examen. Les indicateurs d'une perte de valeur comprennent notamment un changement défavorable important dans l'environnement juridique ou le contexte économique, une baisse des indicateurs de performance d'exploitation, un changement important dans l'environnement concurrentiel ou la perspective que des actifs importants soient vendus ou autrement cédés.

La juste valeur des actifs incorporels liés aux contrats de clients, la tranche des profits futurs liés aux comptes de participation acquis revenant aux actionnaires et certains baux sont évalués selon l'approche fondée sur les résultats, tel qu'il est décrit ci-dessus en ce qui a trait à l'écart d'acquisition. La juste valeur des marques et des marques de commerce est évaluée selon la méthode d'exemption de redevances en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus après impôts des redevances liées aux contrats de licence. Les principales hypothèses sur lesquelles s'appuie cette méthode d'évaluation sont les taux de redevance, les produits futurs prévus et les taux d'actualisation. La juste valeur des actifs incorporels liés aux canaux de distribution et à la technologie fait l'objet d'une évaluation selon la méthode fondée sur le coût de remplacement. La direction évalue le temps et les coûts liés au personnel qui seraient requis si elle avait à recréer l'actif acquis.

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques représentent les montants qui, en plus des primes et du revenu de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur des filiales de la Société. Les actuaires nommés des filiales de la Société ont pour responsabilité de déterminer le montant des provisions mathématiques requis pour couvrir les obligations des filiales de la Société à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des provisions mathématiques selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif prévu en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des provisions mathématiques de Lifeco, des hypothèses actuarielles ont été établies par Lifeco et ses filiales relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, au niveau des frais d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable de la suffisance des provisions mathématiques pour couvrir diverses éventualités. La Société révisé les marges régulièrement pour s'assurer de leur pertinence.

Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de 2010 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société est assujettie aux lois fiscales dans divers territoires. Les activités de la Société sont complexes et les interprétations, ainsi que les lois et les règlements fiscaux qui s'appliquent à ses activités, font continuellement l'objet de changements. En tant que compagnies d'assurance-vie multinationales, les principales filiales en exploitation canadiennes de la Société sont assujetties à un régime de règles particulières prescrites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) afin de déterminer le montant du bénéfice des sociétés qui sera imposable au Canada. Par conséquent, la provision pour impôts sur les bénéfices représente l'interprétation de la direction de chacune des sociétés concernées des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenus au cours de la période. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés selon les taux d'imposition futurs prévus et les hypothèses de la direction quant au moment de la reprise des écarts temporaires. La Société a d'importants actifs d'impôts futurs. La constatation des actifs d'impôts futurs s'appuie sur l'hypothèse émise par la direction selon laquelle le bénéfice futur suffira pour réaliser l'avantage reporté. Le montant de l'actif comptabilisé repose sur les meilleures estimations de la direction quant au moment de la contrepassation de l'actif.

Les activités d'audit et d'examen de l'Agence du revenu du Canada et des autorités fiscales d'autres territoires ont une incidence sur la détermination finale des impôts à payer ou à recevoir, des actifs et des passifs d'impôts futurs et de la charge d'impôts. Par conséquent, rien ne garantit que les impôts seront exigibles comme prévu ou que le montant et le moment de la réception ou de l'affectation des actifs liés à l'impôt correspondront aux

prévisions actuelles. L'expérience de la direction indique que les autorités fiscales mettent davantage d'énergie à régler les questions d'ordre fiscal et ont augmenté les ressources déployées à ces fins.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations et à cotisations déterminées à l'intention de certains salariés et conseillers. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les régimes de retraite à cotisations déterminées prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. La Société et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie complémentaires de retraite. Pour de plus amples renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages complémentaires de retraite de la Société, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2010 de la Société.

La comptabilisation des prestations de retraite et d'autres avantages complémentaires de retraite repose sur des estimations à l'égard des rendements futurs de l'actif des régimes, des augmentations prévues en matière de taux de rémunération, des tendances à l'égard du coût des soins de santé, de la période au cours de laquelle les prestations seront versées ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations constituées. Ces hypothèses sont établies par la direction selon des méthodes actuarielles et sont révisées et approuvées annuellement. Les nouveaux faits différant de ces hypothèses seront détectés dans les évaluations futures et auront une incidence sur la situation financière future des régimes et sur les coûts futurs nets des prestations de la période.

COMMISSIONS DE VENTE REPORTÉES

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont reportées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM revoit régulièrement la valeur comptable des commissions de vente reportées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire qu'il y a eu dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente reportées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2010, il n'existait aucune indication de perte de valeur des commissions de vente reportées.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

TITRISATIONS

Par l'intermédiaire des activités bancaires hypothécaires d'IGM, les prêts hypothécaires résidentiels montés par les spécialistes en planification hypothécaire du Groupe Investors sont vendus à des fiduciaires de titrisation commanditées par des tiers qui vendent à leur tour des titres à des investisseurs. IGM conserve des responsabilités de gestion et, dans certains cas, certains éléments de garantie à l'égard des pertes sur créances liées aux prêts cédés. En 2010, IGM a conclu des opérations de titrisation avec des fiduciaires de titrisation commanditées par des banques canadiennes et par le Programme des Obligations hypothécaires du Canada par l'entremise

de ses activités bancaires hypothécaires, pour un produit de 1,2 G\$, comparativement à 1,3 G\$ en 2009, comme il est décrit à la note 4 des états financiers consolidés de 2010. Au 31 décembre 2010, les prêts titrisés gérés ont totalisé 3,5 G\$, comparativement à 3,3 G\$ au 31 décembre 2009. La juste valeur des droits conservés par IGM s'est établie à 107 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 174 M\$ au 31 décembre 2009. Se reporter à la section Instruments financiers présentée plus loin et aux notes 1 et 4 des états financiers consolidés de 2010 pour obtenir de plus amples renseignements concernant les activités de titrisation d'IGM.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de leurs activités de réassurance, les filiales de Lifeco fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les provisions cédées aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée sur demande. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, émet des lettres de crédit aux parties externes et internes tel qu'il est décrit à la note 26 des états financiers consolidés de 2010 de la Société.

PASSIF ÉVENTUEL

Les filiales de la Société peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Les filiales de Lifeco ont annoncé les liquidations partielles de certains régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario, lesquelles ne devraient pas être achevées sous peu. Ces liquidations partielles pourraient donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche des régimes. Toutefois, plusieurs questions demeurent en suspens, y compris la base de calcul et de transfert des droits relatifs à l'excédent et la méthode selon laquelle toute distribution de l'excédent serait effectuée. En plus des décisions réglementaires touchant ces liquidations partielles, un recours collectif a été entamé en Ontario relativement à certaines de ces liquidations. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôts, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 68 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le 1^{er} octobre 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement en ce qui concerne le recours aux comptes de participation des filiales de Lifeco, soit la London Life et la Great-West, dans le cadre du financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. (le GAL) en 1997. Lifeco, qui estime que d'importants aspects du jugement du tribunal inférieur sont erronés, a déposé un avis d'appel. Malgré ce qui précède, au troisième trimestre de 2010, Lifeco a constitué une provision supplémentaire d'un montant de 225 M\$ après impôts (soit des montants de 204 M\$ et de 21 M\$ attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco et à la part des actionnaires sans contrôle de Lifeco, respectivement). À l'heure actuelle, Lifeco détient une provision d'un montant de 310 M\$ après impôts

relativement aux recours. Quelle que soit l'issue de cette poursuite, toutes les modalités contractuelles des polices avec participation continueront d'être respectées. Selon l'information connue à l'heure actuelle, le jugement initial, s'il est confirmé en appel, ne devrait pas avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Lifeco a conclu une entente visant le règlement d'un recours collectif sur l'avis à certains actionnaires de la Corporation Financière Canada-Vie concernant l'acquisition de cette dernière. Le règlement a reçu l'approbation de la Cour le 27 janvier 2010, et il est en cours d'exécution. Selon l'information connue à l'heure actuelle, Lifeco ne s'attend pas à ce que ce recours ait une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

La participation que possèdent des filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Lifeco a acquis sa participation en 2007 pour une contrepartie de 350 M\$ US. Des poursuites judiciaires ont été intentées et elles en sont au commencement. Des poursuites judiciaires ont également été intentées par des tiers contre la société de capital-investissement à l'égard d'affaires non liées. Une autre filiale de Lifeco a constitué une provision au titre de ces dernières poursuites. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue définitive de ces poursuites avec certitude, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Great-West offre des prestations d'assurance à d'autres membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power. Dans tous les cas, les opérations sont effectuées selon les conditions du marché.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles consolidées futures :

	PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE			
	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dette à long terme ^[1]	6 044	451	304	5 289
Contrats de location-exploitation ^[2]	755	146	393	216
Obligations d'achat ^[3]	143	55	84	4
Engagements contractuels ^[4]	414	414		
Total	7 356	1 066	781	5 509
Lettres de crédit ^[5]				

[1] Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés de 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat représentent des engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels visent essentiellement des opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[5] Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2010 de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et

elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2010 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2010		2009	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 656	3 656	4 855	4 855
Placements (excluant les biens immobiliers)	96 786	98 205	91 136	91 602
Avances consenties aux titulaires de polices	6 827	6 827	6 957	6 957
Fonds détenus par des assureurs cédants	9 860	9 860	10 839	10 839
Débiteurs et autres	2 599	2 599	2 601	2 601
Instruments financiers dérivés	1 067	1 067	837	837
Total des actifs financiers	120 795	122 214	117 225	117 691
PASSIF				
Dépôts et certificats	835	840	907	916
Débetures et autres emprunts	6 348	6 821	5 967	6 180
Titres et débetures de fiducies de capital	535	596	540	601
Actions privilégiées de la Société	-	-	300	318
Actions privilégiées des filiales	-	-	203	203
Autres passifs financiers	5 976	5 976	5 321	5 321
Instruments financiers dérivés	258	258	364	364
Total des passifs financiers	13 952	14 491	13 602	13 903

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités et non en qualité de mainteneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction des sociétés. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque;

- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés en 2010. Une augmentation a été observée à l'égard du montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours (18 337 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 17 393 M\$ au 31 décembre 2009) et du risque de crédit (1 067 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 837 M\$ au 31 décembre 2009), laquelle augmentation représente la valeur de marché de ces instruments en position de gain. Pour plus d'information sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, consulter la note 24 des états financiers consolidés de 2010 de la Société.

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Par suite des évaluations qu'ils ont effectuées au 31 décembre 2010, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2010.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Par suite des évaluations qu'ils ont effectuées au 31 décembre 2010, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2010. Au cours du quatrième trimestre de 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010	2009	2008
Produits tirés des activités poursuivies ^[1]	32 427	32 697	36 500
Bénéfice d'exploitation avant les autres éléments ^[2]	1 733	1 533	1 974
Par action – de base	2,31	2,05	2,69
Bénéfice net	1 584	1 439	1 337
Par action – de base	2,10	1,92	1,79
Par action – dilué	2,10	1,91	1,78
Bénéfice tiré des activités abandonnées			503
Par action – de base			0,71
Par action – dilué			0,71
Bénéfice tiré des activités poursuivies ^[3]	1 584	1 439	834
Par action – de base	2,10	1,92	1,08
Par action – dilué	2,10	1,91	1,07
Actif consolidé	143 255	140 231	141 546
Passif financier consolidé	13 952	13 602	15 316
Débitures et autres emprunts	6 348	5 967	5 658
Fonds propres	13 184	13 207	13 419
Valeur comptable par action	15,79	16,27	16,80
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	708,0	705,7	705,0
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,3325
Actions privilégiées de premier rang			
Série A	0,45238	0,42744	0,8431
Série C ^[4]	0,9750	1,3000	1,3000
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série J ^[5]	0,5875	1,1750	1,1750
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série M ^[6]	1,5000	1,7538	
Série O ^[7]	1,4500	0,45288	
Série P ^[8]	0,6487		

[1] Les produits tirés des activités poursuivies représentent les produits consolidés moins les produits tirés de l'unité Soins de santé de Lifeco aux États-Unis.

[2] Le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non définies par les PCGR. Le bénéfice d'exploitation comprend la quote-part revenant à la Financière Power des résultats de l'unité Soins de santé de Lifeco aux États-Unis, laquelle s'est chiffrée à 31 M\$ en 2008.

[3] Le bénéfice tiré des activités poursuivies représente le bénéfice net moins la quote-part revenant à la Financière Power des résultats de l'unité Soins de santé de Lifeco aux États-Unis.

[4] Série rachetée en octobre 2010.

[5] Série rachetée en juillet 2010.

[6] Série émise en novembre 2008.

[7] Série émise en octobre 2009.

[8] Série émise en juin 2010.